Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260910-D2026_67-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON NORD MEDOC

DEL-2026-67

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°67

L'an deux mil vingt-six, dix septembre, à vingt heure, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriame ROURE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Date de convocation : 4 septembre 2026

Présents : Mme ROURE, M. HOUZELOT, Mme CORDONNIER, M. BAUDOUX, M. STREVELER, Mme BAUDOUX, M. LEGRAND, Mme MENAND, Mme DUTRAIN, M. INDA

Absents : Mme RABILLARD (pouvoir à Mme CORDONNIER), M. MESPLEDE (pouvoir à M. STREVELER), M. ALQUIE (pouvoir à M. INDA), Mme RONDET, Mme BEAUPIED-BLANCHET,

Secrétaires de séance : Mme BAUDOUX et M. INDA
Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : CONVENTIONS CAF EN LIEN AVEC LA CTG

Rapporteur : Myriame ROURE

Madame le Maire rappelle que la Commune de Queyrac a signé avec la CAF, concomitamment avec la Communauté de Commune de Médoc Atlantique, la Convention Territoriale Globale ayant pour but :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies par la CAF et les collectivités ;
- L'offre d'équipement existante soutenue par la CAF et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants ;
- Les modalités d'intervention et les moyens mobilisés ;
- Les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

Dans ce cadre, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir signer tous les dossiers en lien avec la CTG actuelle et future, concernant des demandes de subventions de fonctionnement, d'investissement, d'aide et d'accompagnement à la formation, ainsi que des autorisations de signatures électroniques pour les différentes plateformes de la CAF, ayant un lien avec la CTG.

Le Conseil Municipal, après en avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes conventions en lien avec la Convention Globale Territoriale,
AUTORISE Madame le Maire à solliciter des financements dans le cadre de cette convention.

Le 17 septembre 2026 — Affiché le 17 septembre 2026

Le Maire	**La secrétaire de séance**	**Le secrétaire de séance**
Myriame ROURE	**Jessica BAUDOUX**	**Régis INDA**

Le Maire,
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.